

■ **André Thomas**, à Sainte-Croix, CH-550-0042943-9, boulangerie, pâtisserie, confiserie (FOSC du 26.06.1979, p. 2050). Par décision du 17 février 2005, le Président du Tribunal de l'arrondissement de La Broye et du Nord Vaudois a prononcé la faillite du titulaire.
Journal no 3273 du 29.03.2005
(02774530 / CH-550.0.042.943-9)